

22. Les ministres ont confirmé que pendant la présente décennie la doctrine de l'OTAN en matière de sécurité restera fondée sur le double concept de défense et de détente. Ils ont réaffirmé le principe selon lequel l'ensemble des moyens militaires de l'OTAN ne doit pas être diminué, si ce n'est dans le cadre de réductions de forces mutuelles, et équilibrées en importance et dans le temps. Ils ont estimé que des négociations Est-Ouest ne pourront aboutir que si l'OTAN garde un dispositif efficace de dissuasion et de défense. Les ministres ont réaffirmé la validité toujours actuelle de la stratégie de l'OTAN de riposte graduée qui comporte la défense en avant, le renforcement des flancs et l'aptitude à mobiliser rapidement, et qui implique le maintien de moyens militaires permettant de s'opposer comme il convient à une agression, quelle qu'elle soit. Ils ont constaté la croissance continue des dépenses de défense directes et connexes de l'Union soviétique, et le fait que l'URSS poursuit encore le renforcement de son potentiel militaire, y compris le domaine maritime où les Soviétiques ont notablement augmenté leur puissance et accru leurs activités. Ils ont, en conséquence, souligné la nécessité d'améliorer pour l'OTAN les moyens classiques de dissuasion ainsi que de maintenir des moyens modernes suffisants de dissuasion nucléaires, tactiques et stratégiques.

23. La sécurité de l'OTAN étant indivisible, les ministres ont souligné le rôle militaire et politique spécial des forces nord-américaines stationnées en Europe, lequel constitue une contribution irremplaçable à la défense commune. Parallèlement, ils se sont félicités de la décision importante prise par les pays européens de l'OTAN, participant au programme de défense intégrée, d'accroître leur effort collectif en vue de renforcer la capacité défensive de l'Alliance. La mise au point d'un programme spécial européen d'amélioration de la défense prévoyant des mesures supplémentaires substantielles renforcera notablement l'aptitude de l'OTAN à se défendre et à faire face à des situations de crise dans des domaines, — y compris les télécommunications —, dont l'importance particulière a été soulignée dans l'étude des problèmes de défense de l'Alliance pendant la décennie 1970-1980.

24. En ce qui concerne l'étude mentionnée ci-dessus, les ministres ont invité le Comité des plans de défense en session permanente à établir un programme adéquat et à veiller à la réalisation de tous les progrès possibles.

25. Les ministres ont pris note des engagements de forces souscrits par les pays membres pour l'année 1971 et ils ont adopté le plan de forces quinquennal de l'OTAN pour la période 1971-1975. Ils ont donné des instructions pour l'établissement d'un plan de forces couvrant la prochaine période de planification de l'OTAN.

26. Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant les signes manifestes de l'accroissement continu de la puissance militaire soviétique en Méditerranée.